

Contrat territorial de relance et de transition écologique

du territoire de la communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles



ENTRE

La Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles

Représentée par M. Paul BRAUD autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 29 novembre 2021,

Ci-après désigné par « la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles »,

ET

L'État,

Représenté par M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Conseil départemental de la Haute-Loire,

Représenté par Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire,

Ci-après désigné par « le Conseil départemental de la Haute-Loire »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Cet engagement fait suite à la contractualisation du territoire dans le cadre des contrats de ruralité et s'inscrit pleinement dans la démarche en cours de plan local d'urbanisme à l'échelle intercommunale.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée allant jusqu'aux prochaines élections municipales et intercommunales (2026). Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Présentation et ambition du territoire de la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles

2.1 Présentation du territoire

La Communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles, issue de la fusion des SIVOM du Pays de Cayres et du Pays de Pradelles, existe depuis le 1er janvier 2001. Administrativement, elle regroupe 20 communes : Alleyras, Arlempdes, Barges, Cayres, Costaros, Lafarre, Landos, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Oüides, Pradelles, Rauret, Saint-Arcons-de-Barges, Saint-Christophe d'Allier, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Haon, Saint-Jean-Lachalm, Saint-Paul-de-Tartas, Saint-Vénérand, Séneujols et Vielprat. Les communes de Saint Christophe d'Allier et Saint-Vénérand ont intégré le périmètre de la communauté de communes le 1er janvier 2018.

Au sud-ouest du département de la Haute-Loire, la Communauté de Communes se situe aux confins de trois départements (Haute-Loire, Ardèche et Lozère) et de deux régions (Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie).

Bordé par les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, ce territoire rural s'étend sur 370 km² au sud du vaste plateau du Velay volcanique autrement appelé plateau du Devès. Ce dernier est marqué par la Communauté de Communes et est traversée par la RN 88, véritable « colonne vertébrale » qui relie Lyon à Toulouse. Le territoire possède toutes les caractéristiques de la moyenne montagne (de 615 à 1421 m d'altitude).

En quelques données, voici une présentation du territoire :

- Population de 5 272 habitants pour une densité d'environ 14 hab. /km², répartie de façon inégale sur le territoire, 4 de ses communes regroupant 2800 habitants soit près de 53 % de la population totale.
- Forte proportion des plus de 60 ans et vieillissement important de la population, principalement sur les franges du territoire (gorges de l'Allier et de la Loire). En effet, les plus de 60 ans représentent plus du tiers de la population totale. La classe d'âge de 45 à 59 ans est la plus représentée, elle représente 21.9 % de la population totale en 2013.

- 2 304 ménages avec, comme sur tout le territoire du Pays du Velay, une augmentation des ménages de 1 personne (34.3 %), des ménages sans enfant (32.2 %) et une baisse importante des familles avec enfants (22.9 %).
- Le parc de logements s'élève à 4 655 logements, avec une proportion de résidences principales relativement faible puisque le parc est constitué de près de 40 % de résidences secondaires et de 11 % de logements vacants.
- Un territoire à dominante rurale sous l'influence de l'agglomération du Puy-en-Velay : le nord du territoire est plus dynamique compte tenu de la proximité du bassin de vie ponct (15 à 20 km de la ville préfecture).
- Population fragile avec de faibles revenus : 2 244 ménages fiscaux, dont 40.9 % sont imposés, des catégories sociodémographiques modestes qui se caractérisent par 26.5 % d'employés, 21.7 % d'agriculteurs exploitants et 18.3 % d'ouvriers.
- Un secteur agricole et agro-alimentaire qui pèse dans l'économie du territoire, avec en particulier la zone AOP Lentille verte du Puy. Sur les 1 501 emplois recensés, près de 25 % sont liés strictement à l'agriculture.
- Une montée en puissance de l'économie présente : le secteur tertiaire est devenu le principal moteur de l'emploi (22.9 % relevant du secteur « commerce, transports et services divers », et 34.7 % liés à l'« administration publique, enseignement, santé et action sociale »).
- Près de 250 artisans et commerçants sur le territoire, principalement concentrés dans les 4 bourgs-centres, à savoir Cayres, Costaros, Landos et Pradelles.
- Le tourisme est un axe de développement important qui repose sur un patrimoine naturel et paysager remarquable.

L'installation des conseils municipaux en 2020 a vu arriver 10 nouveaux maires.

2.2 Ambition du territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- d'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- de les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Résumé du projet de territoire :

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI qui a été voté en février 2021, les élus et les différents acteurs territoire ont été amené à travailler sur un projet d'aménagement et de développement durable qui détermine les grandes orientations du territoire pour les années à venir.

Au-delà, pour une vision prospective des axes de développement du territoire de la Communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles, un programme d'actions locales a été défini en fonction des besoins des habitants, des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté. L'élaboration de ce programme d'actions est le fruit d'une démarche partagée et coopérative des différents acteurs.

La volonté commune de la communauté de communes et de ses vingt communes membres a permis de renforcer la solidarité et d'apporter des réponses collectives aux défis rencontrés sur tout le territoire, et donc de consolider l'identité communautaire.

En effet, le projet de territoire de la Communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles est structuré du trois grands piliers :

Pilier 1 : Valoriser l'armature environnementale du territoire reconnue comme le socle principal du développement.

Exemples d'actions :

- Valoriser les milieux naturels, le grand paysage et l'eau dans le cadre de la trame verte et bleue.
- La lutte contre le changement climatique par : la réduction des consommations énergétiques, limiter les émissions de gaz à effet de serre et préserver les services écosystémiques.
- Favoriser la réhabilitation et la rénovation du bâti ancien.

Pilier 2 : Valoriser les savoir-faire et les ressources du territoire pour développer les activités et les emplois.

Exemples d'actions :

- Mobilisation du foncier disponible et réhabilitation des friches à des fins d'activité économique.
- Renforcer la diversité des filières : l'agriculture (expérimentation des nouvelles pratiques), le tourisme, l'artisanat et les services...
- Préserver le foncier agricole (AFP).

Pilier 3 : Renforcer l'attractivité résidentielle et doter le territoire d'une offre multiple répondant aux besoins de la population.

Exemples d'actions :

- Développement de l'attractivité résidentielle par la diversification et le développement de l'offre de logements : logements pour les jeunes et les actifs, logements abordables, OPAH...
- Revitalisation des bourgs et plus particulièrement les quatre centres bourgs.
- Pérennisation et développement des services à la population.

Dans chacun de ces piliers, s'inscrivent des enjeux et des ambitions. Pour les atteindre, les élus, en partenariat avec les acteurs du territoire, ont défini des orientations stratégiques (cf Article 3) concrétisées par la mise en œuvre d'actions, pour certaines déjà lancées.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques identifiées sont les suivantes :

Aménagement rural :

- adaptation des documents d'urbanisme
- eau et assainissement
- énergies
- réseaux de chaleur
- prévention et gestion des déchets
- revitalisation des centres-bourgs

Habitat :

- OPAH
- création et amélioration de logements dans des bâtiments existants
- logements adaptés
- logements séniors

Solidarité et services :

- accueil de jeunes enfants
- antennes France Services
- réaménagements de mairies, locaux techniques, espaces culturels, écoles en incluant la rénovation thermique des bâtiments
- structuration de l'offre de santé avec des maisons de santé

Développement économique et touristique :

- réhabilitation de friches
- aménagements de locaux pour des fins artisanales et commerciales
- aménagement gîtes touristiques et campings
- aménagement d'une voie verte
- développement d'activités

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les contrats et démarches en cours sont les suivants :

- les conventions Petites villes de demain
- le Contrat Territorial Global avec la CAF pour la période 2020-2024, en cours de négociation avec le Département
- la Charte Familles avec la MSA (en cours)
- la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle 2018/2021 (avenant 2022 en cours) : DRAC – Éducation Nationale – Région – Département – CAF – DDCSPP
- le Contrat Vert et Bleu avec la Région pour la période 2020-2024
- la contractualisation avec le département dans le cadre des contrats 43.11 Contractualisation avec la région dans le cadre des contrats ambition région
- la contractualisation avec le département et la région dans le cadre du développement économique (respectivement aide à l'immobilier, soutien dans le cadre de la crise COVID, aide aux commerçants et artisans avec point de vente)
- la déclinaison du plan santé 2022 dans le cadre de recrutement d'un médecin salarié avec l'association Résidence Saint Nicolas
- le Référentiel Économie Circulaire en cours (ADEME – Région AURA)

4.2 Plan d'actions

Le projet de territoire de la communauté de communes est annexé au présent contrat (annexe 1).

Une fois les projets matures, les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets ». Ces fiches sont élaborées une fois les projets suffisamment définis pour que des financements soient sollicités.

Ces fiches-projets deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les fiches actions validées sont annexées au présent contrat. Au cours des 5 années du CRTE, de nouvelles fiches actions seront ajoutées sans avenant, au fur et à mesure de l'avancement des projets et de la validation des financements.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;

- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées avec financement acté sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2 La communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du

territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4 Engagements du Département

Le Conseil départemental de la Haute-Loire est chef de file des politiques de solidarités humaines et territoriales, il a également compétence en matière de politiques de mobilité, comme principal

gestionnaire de la route et maître d'ouvrage du schéma cyclable départemental, sur les espaces naturels sensibles, sur l'aménagement numérique du territoire et sur les politiques de l'habitat et du logement d'échelle départementale. À ces titres, il pourra apporter son concours aux actions visées par le CRTE, ainsi qu'aux actions et projets répondant aux objectifs des politiques départementales.

Le Département s'engage à participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Dans le cadre de la contractualisation qu'il établit avec chaque intercommunalité pour accompagner ses projets structurants et son projet de développement, le Département s'engage à examiner en particulier les actions et projets du CRTE, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier.

Le Département, via ses cadres d'intervention, pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE.

La décision fera l'objet d'une délibération à l'Assemblée départementale ou de la Commission Permanente du Département.

5.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.6 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles, de représentants du Conseil départemental, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État, du Conseil départemental et de la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- Représentants des services de l'État
- Représentants des services de la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles
- Représentant des services du Conseil départemental de la Haute-Loire
- Représentant des partenaires financeurs

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;

- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. **Ce contrat est effectif jusqu'à la fin du mandat municipal, soit jusqu'en 2026.** Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif.

Signé à Le Puy-en-Velay, le

Le Préfet de la
Haute-Loire

La Présidente du Conseil
départemental de la Haute-Loire

Le Président de la Communauté de
communes des Pays de Cayres-Pradelles

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Projets de la communauté de communes et de ses communes membres

Annexe 2 – Fiches actions (actions en cours et actions avec plan de financement acté)

Annexe 3 – Maquette financière

Pilier 1 : Valoriser l'armature environnementale du territoire reconnue comme le socle principal du développement.

AMENAGEMENT RURAL

Descriptif du projet	Maitre d'ouvrage	Montant Estimatif	Partenaires	Année de réalisation	Commentaires
Suivi et adaption du PLUI	CCPCP				Adaptation au contexte économique
Eau - Assainissement					
Station d'épuration(diagnostic finalisé)	ALLEYRAS			2023	
Schéma directeur Eau Pluvial	ARLEMPDES			Consultation en cours	
Diagnostic eau potable et travaux de réfection des réseaux	LAFARRE	207 000 € option Le Cros de Lafarre 140 000 €	Europe/Etat/Région/ Dep/Agence Eau	2021-2023	mars 2021 une étude de diagnostic des réseaux d'eau - Objectif : sécurisation alimentation en eau potable.
Schéma directeur eau/assainissement	LANDOS		Agence de l'eau/Dép	2021-2022	
Travaux sur les réseaux d'eau et/ou assainissement +	LANDOS			2023-2025	
Travaux sur les réseaux d'eau e (sécurisation qualitative et quantitativie)	RAURET	60 000,00 €	Etat/Dep/Agence eau	2022	
Protection des captages d'eau et amélioration des ouvrages	ST CHRISTOPHE D'ALLIER	200 000,00 €	Etat/Agence eau	2022-2023	
Réalisation d'une réserve incendie dans la prolongation des captages d'eau	ST CHRISTOPHE D'ALLIER	50 000,00 €			
Mise en place traitement eau Jagongac	ST HAON		Etat/Agence eau/Dép		
Assainissement et reprise réseau d'eau Le Bourg	ST HAON	250 000,00 €		2023	Actualisation du cout à envisager
Interconnexion Eau : source Mazemblard avec Escublac	ST HAON	320 000,00 €		2023	Alimenter le haut de la commune avec une source de profondeur (actuellement source de surface) et améliorer la qualité
Réfection de 3 conduites amiante AEP	ST JEAN LACHALM	140 000,00 €		2022	Arzac, Vabrettes, Le Villard, Sejallières
renouvellement AEP La Villette-Le Chaussadis-Fourmagne-La Fagette	ST PAUL DE TARTAS	918 998,00 €	Etat/Région/Dep/Ag Eau	2021-2022	DUP 2021-2023 (La Fagette - Les Uffernets)

Schéma directeur Eau Pluvial	ST PAUL DE TARTAS				
Energies					
Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	SPL	1 300 000,00 €			Autoconsommation et vente d'électricité.
Reprise de l'éclairage public	ALLEYRAS				
Reprise de l'éclairage public	ARLEMPDES			Etude fin 2021	Economie d'énergie
Reprise de l'éclairage public	OUIDES				
Reprise de l'éclairage public	LE BOUCHET ST NICOLAS				
Reprise de l'éclairage public	LANDOS				
Reprise de l'éclairage public	PRADELLES	80 000,00 €	Rég/Dep/SDE/Ademe	2022-2024	Réduction consommation d'énergie
Reprise de l'éclairage public (changement de 40 gamelles)	ST ETIENNE DU VIGAN	19 000,00 €		2021-2022	
Prévention et gestion des déchets					
Mise en place extension consignes de tri pour la collecte sélective	CCPCP		Etat/Citéo	2023	Répondre aux obligations réglementaires et optimiser les pré-collectes en augmentant le gisement capté(éventuelle modification de l'organisation des collectes)
Tri à la source et valorisation des bio déchets	CCPCP		Etat/Région/Ademe	2022	Mise en place de plateformes de compostage collectives et acquisition d'un broyeur
Revitalisation Centre bourg					
Requalification de la place centrale en lien avec les services et activités l'entourant	CAYRES	100 000,00 €	Etat/Région/Département/	2024	Lieu de vie pour les riverains Intégration d'un volet paysager et lié à la mobilité depuis et vers la place
Requalification du carrefour entre la RD 31 et la Route des Sources en lien avec les commerces	CAYRES	100 000,00 €	Etat/Région/Département	2023	Réorganisation du carrefour (travail sur le foncier), sécurisation, création de stationnement pour les commerces, matérialisation espace piéton, travail sur les sens de circulation.
Valorisation des façades du Centre Bourg et travail sur les bâtiments vétustes ou menaçant	CAYRES		Etat/EPF/ABF/CCCP C et bureau d'études partenaire	2022	
Aménagement traverse de Costaros (2ème tranche) : reprise des assainissements et des traitements de surface sur la partie Sud	COSTAROS	700 000,00 €	Etat/Région/Départ/S GEV	2023	

Aménagement de la place du marché	COSTAROS	1 400 000,00 €	Etat/Région/Départ/S GEV	2025	Aménagement pour la tenue du marché hebdomadaire
Aménagement de la Place de la Gare	COSTAROS	500 000,00 €	Etat/Région/Départ/S GEV	2024/2025	Aménagement en lien avec l'économie (stationnement marché) et le tourisme (voie verte)
Aménagement de la partie Est de Costaros (Route d'Ussel et du Sauze)	COSTAROS	200 000,00 €	Etat/Région/Départ/S GEV	2023	
Aménagement de la place de la halle	PRADELLES	920 000,00 €	Etat/Rég/Départ/CC	2022-2023	
Acquisition et réhabilitation de la maison Fayolle et aménagement de stationnements et d'un espace public	PRADELLES	400 000,00 €	Etat/Région/Départ	2022-2024	Habitat envisageable
Réhabilitation Maison Soulier et Bâtiment Bascule	PRADELLES	93 527,00 €	Rég/Dép.	2021	Habitat
Traversée RN88 - Requalification des trottoirs et du talus DIR	PRADELLES	450 000,00 €		2023	
Labellisation en site patrimonial remarquable	PRADELLES	Etude à 50 000€	ABF/DDT/ Région /DRAC/ Dép.	Etude fin 2021	
Aménagement de l'espace devant la mairie	RAURET	150 000,00 €	Etat/Dép./Rég	2024-2025	Voirie, aménagement paysager, Eaux pluviales, éclairage public
Aménagement du village de Freyenet (enfouissement réseau sec - remise en état réseaux)	ST ARCONS DE BARGES	215 141,00 €	Etat/Dep/SDE	2021-2022	
Aménagement village du Meynil	ST CHRISTOPHE D'ALLIER	100 000,00 €	Etat/Rég/Dep/SDE	2023	
Etude aménagement de bourg St Haon	CC				
Traverse du bourg (enfouissement réseaux sec, changement lampe EP, renouvellement AEP et assainissement)	ST PAUL DE TARTAS	600 000,00 €	Etat/Rég/Dep	2023-2024	
Aménagement divers (reprise muret Place du Bourg et Les Uffernets - La Villette - La Fagette et le Chaussadis- reprise lavoir Le Chassadis -	ST PAUL DE TARTAS	27 500,00 €		2022-2026	Aménagement réalisé avec Concordia
Réseaux de chaleur					
Etude pour optimiser le réseau de chaleur bois communal existant	CAYRES		Etat/ADEME	2022	
Reprise du réseau de chaleur	PRADELLES	420 000,00 €	Etat/ADEME	2022-2023	
Implantation chaufferie énergie bois (mairie - école)	SENEUJOLS	80 000,00 €	Etat/Région/Dep/AD EME	2021	



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DE LA JEUNE-LOIRE
Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes**

**Fiche action
Socle numérique dans les écoles élémentaires**

1) Intitulé de l'action

La transformation numérique de l'enseignement constitue un volet essentiel du plan de relance. L'ambition de l'AAP est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- les services et ressources numériques
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Solidarité et services

3) Description de l'action

- Doter les écoles d'un équipement numérique fixe et mobile (vidéoprojecteur, poste de travail, tablettes tactiles, ordinateurs portables...), d'un accès à internet et d'un réseau informatique
- Accompagner les usagers dans la transition numérique

4) Objectifs visés

- Réduire les inégalités scolaires
- Lutter contre la fracture numérique

5) Maître d'ouvrage

Communes et EPCI, RPI ayant la compétence scolaire ou multimédia/informatique comprenant la gestion des écoles primaires.

6) Partenaires

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
Cadre de référence des services d'infrastructures numériques d'établissements scolaires et d'écoles (CARINE)
Gestionnaire d'accès aux ressources (GAR)
Cadre de référence pour l'accès aux ressources pédagogiques via un équipement mobile (CARMO)

7) Plan de financement acté

Plan de financement validé

Projet	Coû total	Co-financeur	Montant financé par chaque co-financeur	Taux de financement	Observations Nature de la dépense
Commune de Pradelles	4 235,79 €	État	2 580 €	61 %	1 école publique, 1 classe, 13 élèves Équipement (essentiellement), services et ressources numériques
		Commune	1 655,79 €	39 %	
Commune de Séneujols	4 261,64 €	État	2 500,00 €	59 %	1 école publique, 1 classe, 13 élèves
		Commune	1 761,64 €	41 %	

8) Calendrier de réalisation

Projet	Année	Phase opérationnelle	Montant
Pradelles	2021		
Séneujols	2021		



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes**

Fiche action

**Inclusion numérique : favoriser l'apprentissage du
numérique et développer les usages**

1) Intitulé de l'action

Dans le cadre du plan France Relance, l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de l'inclusion numérique mettent en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la fracture numérique. La mesure « Inclusion numérique » repose sur un investissement visant à favoriser une appropriation accélérée des nouveaux usages et services numériques de tous les Français.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Solidarité et services

3) Description de l'action

Cet effort d'investissement sera consacré à 3 actions :

- Favoriser la formation et le recrutement de plusieurs milliers de médiateurs numériques, proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français ;
- Généraliser sur tout le territoire des outils simples et sécurisés pour permettre aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls, comme Aidants Connect ;
- Favoriser le développement de lieux de proximité, en plus grand nombre, ouverts à tous. Ces lieux proposeront de nombreuses activités en lien avec le numérique et accueilleront des médiateurs formés. Ils pourront aussi proposer aux acteurs économiques locaux de mutualiser des machines et des outils pour maintenir et développer leurs activités.

4) Objectifs visés

- 4000 conseillers numériques France Services formés proposant des ateliers d'initiation au numérique ;
- Un soutien aux réseaux de proximité qui proposent des activités numériques partout ;
- Des outils simples et sécurisés indispensables aux aidants (travailleurs sociaux, agents de collectivité territoriale, etc.) pour leur permettre de mieux accompagner les Français qui ne peuvent pas faire leurs démarches administratives seuls et de mieux les orienter vers des conseillers numériques France Services.

5) Maître d'ouvrage

Les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations et les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire.

6) Partenaires

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
France Services

7) Plan de financement validé

Projet	Co-financeur	Montant de la subvention	Taux de financement	Coût total de l'action	Nature de la dépense Observations
Communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles	État	50 000 €			Recrutement d'un conseiller numérique.

8) Calendrier de réalisation

Année	Phase opérationnelle	Montant



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes**

Fiche action
Numérisation des petits commerces

1) Intitulé de l'action

Le chèque France Num, d'un montant de 500 euros, est destiné à couvrir les charges supportées par les entreprises qui s'engagent dans une démarche de numérisation.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Axe stratégique :
Sous-axe stratégique :

3) Description de l'action

Deux types de dépenses sont éligibles :

- **l'achat ou l'abonnement à des solutions numériques auprès d'une entreprise de services du numérique établie en France ou dans un État membre de l'Union européenne** (site e-commerce ou promotionnel, contenus, paiement en ligne, place de marché, visibilité internet, solution de réservation et de prise de rendez-vous, gestion des stocks, des commandes et des livraisons, logiciel de caisse, hébergement, stockage de données, gestion du nom du domaine, outils de cybersécurité, gestion des clients, outil de gestion en masse des courriers électroniques et de lettres d'information)
- **l'accompagnement à la numérisation (diagnostic pour démarrer sa transformation numérique) par un consultant privé référencé**

4) Objectifs visés

- Développer l'activité économique des entreprises grâce à la numérisation

5) Maître d'ouvrage

TPE, indépendants exerçant une activité économique, associations de moins de 11 salariés exerçant une activité économique.

6) Partenaires

France Num
Direction générale des entreprises (DGE)
Agence de services et de paiement (ASP)

7) Plan de financement validé

Projet	Co-financeur	Montant de la subvention	Nature de la dépense Observations
Vinoluptas (Costaros)	État	500 €	Commerce de gros de boissons

8) Calendrier de réalisation

Projet	Année	Phase opérationnelle	Montant
Vinoluptas	2021		



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes**

Fiche action
Rénovation énergétique des bâtiments publics

1) Intitulé de l'action

La DSIL rénovation énergétique a pour vocation de financer des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics, c'est-à-dire l'ensemble des travaux réalisés sur les bâtiments communaux et intercommunaux, visant à diminuer leur consommation énergétique. L'ensemble des bâtiments publics communaux (écoles, salle des fêtes, équipements sportifs, crèches...) est concerné, y compris les Ehpad publics des collectivités. Les constructions de bâtiments neufs ne sont pas concernées.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Solidarité et services et aménagement rural
Rénovation énergétique des bâtiments publics

3) Description de l'action

Parmi les projets de rénovation énergétique qui sont éligibles à la DSIL rénovation énergétique, on compte :

- les actions à gain rapide, c'est-à-dire les actions à faible investissement et présentant un fort retour sur investissement (pilotage et régulation des systèmes de chauffage et de climatisation, modernisation des systèmes d'éclairage)
- les travaux de rénovation du bâti existant, visant une diminution d'au moins 30 % de la consommation d'énergie (travaux d'isolation des murs, toitures et planchers, renforcement de l'autonomie énergétique au moyen d'énergies renouvelables, réduction de la dépendance aux énergies fossiles)
- interventions ciblées pour améliorer le confort d'été (ventilation naturelle, protection contre la chaleur via isolation, pare-soleils...).

4) Objectifs visés

- Amélioration énergétique des bâtiments publics
- Gain financier sur la consommation annuelle de chauffage

5) Maîtres d'ouvrage

Commune Le Bouchet-Saint-Nicolas
 Commune de Séjeunols
 Commune Saint-Paul-de-Tartas

6) Partenaires

État
 Région
 Caisse des dépôts
 Prime énergie
 Ademe

7) Plan de financement acté

Projet	Coût total du projet	Financement État	Montant de la subvention de l'État	Taux de financement de l'État	Montant des autres financements publics
Commune Le Bouchet-Saint-Nicolas : aménagement et réfection de l'école publique	119 382 €	DSIL rénovation énergétique	57 303 €	48 %	35 184,55 €
Commune de Séjeunols : étude thermique pour la création d'un réseau de chaleur à énergie bois pour alimenter des bâtiments communaux	5 000,00 €	DSIL rénovation énergétique	2 500 €	50 %	1 500 €
Commune de Séneujols : création d'un micro réseau de chaleur à énergie bois pour alimenter des bâtiments communaux	69 655 €	DSIL rénovation énergétique	17 414 €	25 %	38 310 €
Commune de Saint-Paul-de-Tartas : bâtiment camping	93 628 €	DSIL rénovation énergétique	44 941,00 €	48 %	17 580,00 €

8) Calendrier de réalisation

Projet	Année	Phase opérationnelle	Montant
Le Bouchet-Saint-Nicolas	2021		
Séjeunols (étude)	2021		
Séjeunols (travaux)	2021		



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT
TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DE LA JEUNE-LOIRE
Haute-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes**

**Fiche action
Socle numérique dans les écoles élémentaires**

1) Intitulé de l'action

La transformation numérique de l'enseignement constitue un volet essentiel du plan de relance. L'ambition de l'AAP est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques
- les services et ressources numériques
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

2) Axe stratégique et sous-axe stratégique

Solidarité et services

3) Description de l'action

- Doter les écoles d'un équipement numérique fixe et mobile (vidéoprojecteur, poste de travail, tablettes tactiles, ordinateurs portables...), d'un accès à internet et d'un réseau informatique
- Accompagner les usagers dans la transition numérique

4) Objectifs visés

- Réduire les inégalités scolaires
- Lutter contre la fracture numérique

5) Maître d'ouvrage

Communes et EPCI, RPI ayant la compétence scolaire ou multimédia/informatique comprenant la gestion des écoles primaires.

6) Partenaires

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
Cadre de référence des services d'infrastructures numériques d'établissements scolaires et d'écoles (CARINE)
Gestionnaire d'accès aux ressources (GAR)
Cadre de référence pour l'accès aux ressources pédagogiques via un équipement mobile (CARMO)

7) Plan de financement acté

Plan de financement validé

Projet	Coû total	Co-financeur	Montant financé par chaque co-financeur	Taux de financement	Observations Nature de la dépense
Commune de Pradelles	4 235,79 €	État	2 580 €	61 %	1 école publique, 1 classe, 13 élèves Équipement (essentiellement), services et ressources numériques
		Commune	1 655,79 €	39 %	
Commune de Séneujols	4 261,64 €	État	2 500,00 €	59 %	1 école publique, 1 classe, 13 élèves
		Commune	1 761,64 €	41 %	

8) Calendrier de réalisation

Projet	Année	Phase opérationnelle	Montant
Pradelles	2021		
Séneujols	2021		

Données générales					
Département	CRTE	Axes stratégiques	Actions thématiques	Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Réseaux de chaleur	Implantation chaufferie énergie bois (mairie - école)	SENEUJOLS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecoles	Remplacement système de chauffage Ecole	LE BOUCHET ST NICOLAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Attractivité touristique	Rénovation camping	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Rénovation de la Cure avec transfert de la mairie et création	LAFARRE
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Rénovation thermique logements communaux	LE BOUCHET ST NICOLAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Réorganisation de la mairie et salle polyvalente (étages) pour du	SENEUJOLS
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Amélioration de logements existants	Reprise isolation + mode de chauffage + volets logement les	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Aménagement de la place de la halle	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Aménagement divers (reprise muret Place du Bourg et Les	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Attractivité touristique	Développement de l'activité de vélorail à Pradelles (travaux sur la	CCPCP
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Attractivité touristique	<i>Hébergement touristique de Largier</i>	LAFARRE
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Attractivité touristique	<i>Réaménagement et développement du vélorail de Pradelles</i>	Gestares
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Réhabilitation de logements dans la cure	ALLEYRAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Création de logements (à la place de la mairie actuelle)	LAFARRE
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Réfection de l'école de Chanteloube pour du logement	LAFARRE
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Logements au dessus de la maison de santé (1 T4 + 1 t2)	LANDOS
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Acquisition maison insalubre pour habitat	LANDOS

Calendrier	Localisation (commune)	Code INSEE	Progammme ANCT	CPER 2021-2027	Coût total du projet	Total Financement État (montant 1+montant 2+ Montant 3)	Source du financement État 1
2021-2022	SENEUJOLS	43238		non	69 665,00 €	17 414,00	DSIL
2022	LE BOUCHET ST NICOLAS	43037		non	119 382,00 €	57 303,00	DSIL
2021	ST PAUL DE TARTAS	43215		non	93 627,00 €	28 088,00	DSIL
	LAFARRE	43109		non	177 151,00 €	53 145,30	DETR
2022	LE BOUCHET ST NICOLAS	43037		non	115 679,00 €	34 703,70	DETR
2023-2024	SENEUJOLS	43238		non	317 455,94 €	95 236,78	DETR
2022	ST PAUL DE TARTAS	43215		non	23 450,00 €	10 728,49	DETR
2022-2023	PRADELLES	43154	Petites villes de demain	non	1 078 362,00 €	431 344,80	
2022-2026	ST PAUL DE TARTAS	43215		non	46 608,60 €		DSIL
A partir de 2022	PRADELLES	43154		non	740 107,00 €	370 053,00	DETR
2022-2023	LAFARRE	43109	Avenir Montagne	non	320 000,00 €	160 000,00	
2022-2023	Gestarès	43077		non	740 297,00		
2024	ALLEYRAS	43005		non	150 000,00 €		
2024	LAFARRE	43109		non	109 000 €		
	LAFARRE	43109		non			DETR
2022-2023	LANDOS	43111	Petites villes de demain	non			
	LANDOS	43111	Petites villes de demain	non		0,00	

Programmation financière								
Montant source du financement État 1	Source du financement État 2	Montant source du financement État 2	Source du financement État 3	Montant source du financement État 3	Taux	Financement Commune	Taux	Financement EPCI
17 414,00 €					25,00%		0,00%	
57 303,00 €					48,00%		0,00%	
28 088,00 €					30,00%		0,00%	
53 145,30 €					30,00%		0,00%	
34 703,70 €					30,00%		0,00%	
95 236,78 €					30,00%		0,00%	
10 728,49 €					45,75%		0,00%	
431 344,80 €					40,00%		0,00%	
27 965,16 €								
370 053,00 €					50,00%		0,00%	
160 000,00					50,00%		0,00%	
222 089,00					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					#VALEUR!		#VALEUR!	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					#DIV/0!		#DIV/0!	

Taux	Financement Département	Taux	Financement Région	Taux	Autre financement (préciser)	Taux	Financement Europe	Taux
0,00%	10 740,00 €	15,42%	21 480,00 €	30,83%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	35 814,55 €	30,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	46 813,00 €	50,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	70 860,40 €	40,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	34 703,00 €	30,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	95 236,78 €	30,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%	243 824,00 €	22,61%	675 168,08 €	62,61%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	222 031,00 €	30,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!		#VALEUR!
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!

Observations
DSIL RT 2021
DSIL RT 2021 Améliorer Performance énergétique
Opération terminée DSIL RT 2021
DETR2022 Pourrait être présenté au comité des
DETR2022
DETR2022 pourrait être présenté au comité des
DETR2022 Sera peut-être présenté au comité des
Dossier reporté en 2023
DSIL 2022 (bien en indivision non subventionnable)
DETR 2022
<i>Candidat dossier avenir montagne Investissement AAP2 (non retenu)</i>
<i>Candidat dossier avenir montagne Investissement AAP2 (non retenu)</i>
Financé avec la DETR 2018 - en cours de réalisation
Fiche action Revitalisation Centre Bourg : opération exemplaire de réhabilitation d'un

Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Réhabilitation de la cure pour du logement	OUIDES
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Création d'un troisième logement dans l'ancien presbytère (T3)	RAURET
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Aménagement de logements dans l'ancienne école	ST ETIENNE DU VIGAN
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Achat et démolitions de ruines et maison : création de 2 logements	ST JEAN LACHALM
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Création de logements dans bâtiments existants	Acquisition et réhabilitation d'une maison individuelle	ST VENERAND
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Amélioration de logements existants	Isolation par l'exterieur Logement à Freyzenet et reprise	ARLEMPDES
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Amélioration de logements existants	Rénovation complète logement ancienne Poste Le Bourg	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Amélioration de logements existants	Rénovation appartement Place de l'Eglise (au dessus de la salle	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Diagnostic eau potable et travaux de réfection des réseaux	LAFARRE
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Schéma directeur eau/assainissement	LANDOS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Travaux sur les réseaux d'eau et/ou assainissement +	LANDOS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Travaux sur les réseaux d'eau e- (sécurisation qualitative et-	RAURET
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Protection des captages d'eau et amélioration des ouvrages	ST CHRISTOPHE D'ALLIER
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Réalisation d'une réserve incendie dans la prolongation des captages	ST CHRISTOPHE D'ALLIER
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Mise en place traitement eau Jagongac	ST HAON
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Assainissement et reprise réseau d'eau Le Bourg	ST HAON
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Interconnexion Eau : source Mazemblard avec Escublac	ST HAON
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Réfection de 3 conduites amiante AEP	ST JEAN LACHALM
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	renouvellement AEP La Villette-Le Chaussadis-Fourmagne- La	ST PAUL DE TARTAS

2022-2023	OUIDES	43145		non	250 000,00 €	0,00	
2024	RAURET	43160		non	120 000,00 €	0,00	
	ST ETIENNE DU VIGAN	43180		non		0,00	
	ST JEAN LACHALM	43198		non		0,00	
2021 (acquisition)-	ST VENERAND	43225		non	200 000,00 €	0,00	
	ARLEMPDES	43008		non		0,00	
2022	ST PAUL DE TARTAS	43215		non	240 000,00 €	0,00	
2025	ST PAUL DE TARTAS	43215		non	180 000,00 €	0,00	
2021-2023	LAFARRE	43109		non	207 000,00 €	0,00	DETR
2021-2022	LANDOS	43111		non		0,00	
2023-2025	LANDOS	43111		non		0,00	
2022	RAURET	43160		non	60 000,00 €	0,00	
2022-2023	ST CHRISTOPHE	43173		non	234 642,00 €	93 857,00	
2023	ST CHRISTOPHE	43173		non	80 000,00 €	0,00	
	ST HAON	43192		non		0,00	
2023	ST HAON	43192		non	250 000,00 €	0,00	
2023	ST HAON	43192		non	320 000,00 €	0,00	
2022	ST JEAN LACHALM	43198		non	140 000,00 €	0,00	
2021-2022	ST PAUL DE TARTAS	43215		non	918 998,00 €	0,00	

					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
Agence de l'eau					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
93 857,00 €					40,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	

Maquette financière

0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%

<p style="color: red;">Projet annulé</p> <p>Accueillir de nouvelles populations et Bien géré par la Commune, mais bien de section</p> <p>Travaux réalisés en régie par l'employé municipal</p>
<p>DET R 2021</p> <p>Mars 2021 une étude de diagnostic des</p>
<p>Actualisation du coût à envisager</p> <p>Alimenter le haut de la commune avec une source de profondeur (actuellement source</p> <p>Arzac, Vabrettes, Le Villard, Sejallières</p> <p>DET 2021-2025 (La Layette - Les Uffernets)</p>

Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Schéma directeur Eau Pluvial	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Energies	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments	SPL
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Energies	Reprise de l'éclairage public	ALLEYRAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Energies	Rénovation de matériels de chauffage dans les logements de	ARLEMPDES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Energies	Reprise de l'éclairage public	ARLEMPDES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Energies	Reprise de l'éclairage public	OUIDES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Energies	Reprise de l'éclairage public	LE BOUCHET ST NICOLAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Energies	Reprise de l'éclairage public	LANDOS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Energies	Reprise de l'éclairage public	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Energies	Reprise de l'éclairage public (changement de 40 gamelles)	ST ETIENNE DU VIGAN
Haute-Loire	Communauté de communes des			Etude de faisabilité pour l'aménagement du gîte La	CCPCP
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Prévention et gestion des déchets	Mise en place extension consignes de tri pour la collecte	CCPCP
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Prévention et gestion des déchets	Tri à la source et valorisation des bio déchets	CCPCP
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Requalification de la place centrale en lien avec les services	CAYRES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Requalification du carrefour entre la RD 31 et la Route des Sources	CAYRES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Valorisation des façades du Centre Bourg et travail sur les	CAYRES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Aménagement traverse de Costaros (2ème tranche) : reprise	COSTAROS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Aménagement de la place du marché	COSTAROS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Aménagement de la Place de la Gare	COSTAROS

	ST PAUL DE TARTAS	43215		non		0,00	
				non	1 300 000,00 €	0,00	
	ALLEYRAS	43005		non		0,00	
2023/2024	ARLEMPDES	43008		non		0,00	
2022	ARLEMPDES	43008		non	34 517,10 €	0,00	
	OUIDES	43145		non		0,00	
	LE BOUCHET ST NICOLAS	43037		non		0,00	
	LANDOS	43111		non		0,00	
2022-2024	PRADELLES	43154		non	80 000,00 €	0,00	
2021-2022	ST ETIENNE DU VIGAN	43180		non	19 000,00 €	0,00	
				non	8 700,00 €	2 610,00	DETR
2022				non		0,00	ARS
2023				non	15 000,00 €	0,00	
2024	CAYRES	43042	Petites villes de demain	non	100 000,00 €	0,00	
2023	CAYRES	43042	Petites villes de demain	non	600 000,00 €	0,00	
2022/2025	CAYRES	43042	Petites villes de demain	non		0,00	
2023	COSTAROS	43077		non	700 000,00 €	0,00	
2025	COSTAROS	43077	Petites villes de demain	non	1 400 000,00 €	0,00	
2024/2025	COSTAROS	43077	Petites villes de demain	non	500 000,00 €	0,00	

Maquette financière

					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
2 610,00 €					30,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	

#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	4 350,00 €	50,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%

Autoconsommation et vente d'électricité.
Economie d'énergie
Réduction consommation d'énergie
DETR 2022
Répondre aux obligations réglementaires et optimiser les pré-collectes en
Mise en place de plateformes de compostage collectives et acquisition d'un
Lieu de vie pour les riverains Intégration d'un volet paysager et lié à la Réorganisation du carrefour (travail sur le foncier), sécurisation, création de
Aménagement pour la tenue du marché hebdomadaire
Aménagement en lien avec l'économie (stationnement marché) et le tourisme

Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Aménagement de la partie Est de Costaros (Route d'Ussel et du	COSTAROS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Acquisition et réhabilitation de la maison Fayolle et aménagement	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Réhabilitation Maison Soulier et Bâtiment Bascule	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Traversée RN88 - Requalification des trottoirs et du talus DIR	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Labellisation en site patrimonial remarquable	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Aménagement de l'espace devant la mairie	RAURET
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Aménagement du village de Freycenet (enfouissement réseau	ST ARCONS DE BARGES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Aménagement village du Meynial	ST CHRISTOPHE D'ALLIER
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Etude aménagement de bourg St Haon	CCPCP
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Revitalisation Centre Bourg	Traverse du bourg (enfouissement réseaux sec, changement lampe	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Réseaux de chaleur	Etude pour optimiser le réseau de chaleur bois communal existant	CAYRES
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Réseaux de chaleur	Reprise du réseau de chaleur	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Solidarité	Etude et expérimentation sur la mise en place de contenants	CCPCP
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Solidarité	Aménagement de jardins partagés	CAYRES
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Solidarité	Aménagement de jardins partagés	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Antennes France Service	Antenne Maison France Services (chiffrage espace coworking)	CAYRES
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Antennes France Service	Antenne Maison France Services	COSTAROS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Antennes France Service	Antenne Maison France Services	LANDOS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Bâtiments communaux	Construction d'un bâtiment technique communal	CAYRES

2025	COSTAROS	43077	Petites villes de demain	non	200 000,00 €	0,00	
2022-2024	PRADELLES	43154	Petites villes de demain	non	400 000,00 €	120 000,00	
2021	PRADELLES	43154	Petites villes de demain	non	93 527,00 €	0,00	
2023	PRADELLES	43154	Petites villes de demain	non	450 000,00 €	135 000,00	
Etude fin 2021	PRADELLES	43154	Petites villes de demain	non	72 000,00 €	36 000,00	DRAC
2024-2025	RAURET	43160		non	150 000,00 €	0,00	
2021-2022	ST ARCONS DE BARGES	43168		non	215 141,00 €	0,00	
2023	ST CHRISTOPHE	43173		non	100 000,00 €	0,00	
	SAINT-HAON	43192		non		0,00	
2023-2024	ST PAUL DE TARTAS	43215		non	600 000,00 €	0,00	
2022	CAYRES	43042	Petites villes de demain	non		0,00	
2022-2023	PRADELLES	43154	Petites villes de demain	non	420 000,00 €	126 000,00	ADEME
2022				non		0,00	
2021-2022	CAYRES	43042	Petites villes de demain	non	15 000,00 €	0,00	
2021	ST PAUL DE TARTAS	43215		non		0,00	
2021	CAYRES	43042	Petites villes de demain	non	10 000,00 €	0,00	
	COSTAROS	43077	Petites villes de demain	non		0,00	
	LANDOS	43111	Petites villes de demain	non		0,00	
2021-2023	CAYRES	43042	Petites villes de demain	non	150 000,00 €	0,00	

Maquette financière

					0,00%		0,00%	
120 000,00 €					30,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
135 000,00 €					30,00%		0,00%	
36 000,00 €					50,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
126 000,00 €					30,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	

Maquette financière

0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	120 000,00 €	30,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	46 764,00 €	50,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%	135 000,00 €	30,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%	126 000,00 €	30,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%

Habitat envisageable
Habitat
Voirie, aménagement paysager, Eaux pluviales, éclairage public
Réponse aux attentes environnementales des usagers
aménagement qualitatif, végétal à vocation solidaire et sociale.
Créer du lien social : solidarité territoriale
Aménagement des locaux et création espace coworking
Volonté de construire un bâtiment fonctionnel, plus grand (un seul lieu de

Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Bâtiments communaux	Réaménagement des locaux et de l'immeuble de la mairie	COSTAROS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Bâtiments communaux	Bâtiment Technique Communal et mise en place d'un petit atelier	LAFARRE
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Bâtiments communaux	Construction d'un bâtiment pour les services techniques	LANDOS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Bâtiments communaux	Rénovation du bâtiment Mairie	LE BOUCHET ST NICOLAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Bâtiments communaux	Construction d'un bâtiment pour les services techniques (Route de	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Bâtiments communaux	Aménagement d'un local pour personne sans domicile fixe	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecoles	Mise en place de résidences artitiques	CCPCP
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecole	Extension de la bibliothèque communale en médiathèque et	CAYRES
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecole	Construction d'une école	COSTAROS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecole	Rénovation et extension du gymnase	LANDOS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecole	Transfert de l'école dans les locaux de l'actuelle salle des fêtes,	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecole	Construction salle polyvalente avec raccordement au réseau de	PRADELLES
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecole	Rénovation salle polyvalente avec déplacement WC publics	ST HAON
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecole	Création aire de jeux à l'arrière de l'école	SENEUJOLS
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Santé	Maison médicale	Costaros
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Santé	Maison de santé	LANDOS
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Artisanat et Commerce	Réhabilitation des Friches avec le cas échéant, acquisitions	CCPCP
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Artisanat et Commerce	Ancienne caserne de pompier à valoriser.	CAYRES
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Artisanat et Commerce	Achat et transformation "Café Lyon" : achat du bâtiment bistrot,	ST HAON

En fonction des opportunités	COSTAROS	43077	Petites villes de demain	non		0,00	
2021-2022	LAFARRE	43109		non	90 000,00 €	0,00	DETR
2025-2026	LANDOS	43111		non		0,00	
2022-2023	LE BOUCHET ST NICOLAS	43037		non	300 000,00 €	0,00	
2025	PRADELLES	43154		non	250 000,00 €	0,00	DETR
2022	PRADELLES	43154		non	20 000,00 €	0,00	
2021/2022				non	30 000,00 €	0,00	
2021/2022	CAYRES	43042	Petites villes de demain	non		0,00	
2023	COSTAROS	43077	Petites villes de demain	non	1 300 000,00 €	0,00	
2021-2022	LANDOS	43111	Petites villes de demain	non	1 954 947,00 €	0,00	
2025	PRADELLES	43154	Petites villes de demain	non	250 000,00 €	0,00	
2024-2206	PRADELLES	43154	Petites villes de demain	non	450 000,00 €	0,00	
2022	ST HAON	43192		non	413 000,00 €	0,00	
2023-2024	SENEUJOLS	43238		non	40 000,00 €	0,00	
2022-2023	Costaros	43077	Petites villes de demain	non	600 000,00 €	0,00	
2022-2023	LANDOS	43111	Petites villes de demain	non	1 000 000,00 €	0,00	
2023				non	100 000,00 €	0,00	
2025	CAYRES	43042	Petites villes de demain	non	200 000,00 €	0,00	
2021	ST HAON	43192		non	180 000,00 €	0,00	

Maquette financière

					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	

Maquette financière

#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%	100 000,00 €	33,33%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%

Isolation, rénovation, accessibilité et redistribution des étages
stocker et entreposer les équipements de la commune (tracteur –chasse-neige)
Agrandissement et amélioration performance énergétique
Plus grand espace pour accueil des activités culturelles (expositions,
Problème de sécurité sur l'école actuelle en bordure nationale et nécessité
Evolution à déterminer suite à une éventuelle acquisition des anciens locaux
Salle régulièrement utilisée par les familles : création d'un pole attractif au centre du
Requalifier l'espace pour permettre l'utilisation par les enfants de l'école
Le centre de soins intercommunal qui se transforme en centre de santé doit
Projet en cours (APD établi) avec SEML du Velay
La reconversion des friches est un enjeu majeur pour l'aménagement durable des
attirer un porteur de projet pour une activité commerciale ou touristique.
Fédérer toute l'activité commerciale des agriculteurs transformateurs de la

Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Attractivité touristique	Acquisition et réhabilitation d'un bâtiment en vue d'une extension	CCPCP
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Attractivité touristique	Gîte communal	BARGES
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Attractivité touristique	Travaux d'aménagement du camping municipal	LE BOUCHET ST NICOLAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Attractivité touristique	Développement de l'activité de location de vélos et trottinettes à	LE BOUCHET ST NICOLAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	ECONOMIE ET TOURISME	Attractivité touristique	Aménagement plan d'eau et aire de sports	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Attractivité résidentielle	Résidence pour seniors autonomes (6 à 8 logements)	SENEUJOLS
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Eau : Transmission GMS Le Monteil /escublac	ST HAON
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Sport/Espaces culturels/Ecoles	Travaux sur la maison paroissiale : salle des associations et	ST HAON
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Station d'épuration	ALLEYRAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	Lotissement	Lotissement de Barges : création de 5 lots pour habitation principale	BARGES
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Bâtiments communaux	Création d'un bâtiment de stockage (travée du bâtiment)	ST CHRISTOPHE D'ALLIER
Haute-Loire	Communauté de communes des	SOLIDARITE SERVICES	Batiments communaux	Aggrandissement garage communal	ST PAUL DE TARTAS
Haute-Loire	Communauté de communes des	HABITAT	logement adapté séniors	Construction d'un logement adapté aux seniors	ST VENERAND
Haute-Loire	Communauté de communes des	AMENAGEMENT RURAL	Eau-Assainissement	Travaux réseaux eau et réparations fuites	ST VENERAND
Haute-Loire	Communauté de communes des			Reprise ligne entre le pompage et le réservoir	OUIDES

2021-2023	LE BOUCHET ST NICOLAS	43037		non	33 700,00 €	2 610,00	
2025/2026	BARGES	43019		non		0,00	
2023-2024	LE BOUCHET ST NICOLAS	43037		non	175 000,00 €	0,00	
2022	LE BOUCHET ST NICOLAS	43037		non	50 000,00 €	0,00	
2023-2024	ST PAUL DE TARTAS	43215		non	50 000,00 €	0,00	
	SENEUJOLS	43238		non	1 000 000,00 €	0,00	
2022	ST HAON	43192		non	15 000,00 €	0,00	
2023	ST HAON	43192		non	1200000 €	0,00	
2023	ALLEYRAS	43005		non		0,00	
2025	BARGES	43019		non	195 000,00	0,00	
2023	ST CHRISTOPHE	43173		non	80 000,00 €	0,00	
2024-2025	ST PAUL DE TARTAS	43215		non	80 000,00 €	0,00	
2022/2023	ST VENERAND	43225		non		0,00	
2022/2023	ST VENERAND	43225		non	50 000,00 €	0,00	
2022	OUIDES	43145		non		0,00	

2 610,00 €					7,74%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	
					0,00%		0,00%	
					#DIV/0!		#DIV/0!	

0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%
#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!

Maison d'habitation attenante au gîte actuel : réalisation d'une étude de marché
aménager des locaux en dur (sanitaires...) afin de proposer à la clientèle de
Recherche de partenariat en cours (public ou privé)
Montant estimé
Financement Syndicat Energies